COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le jeudi vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Raymond DELCAMP, Jean-Marc LABORIE, André ROBERT, Robert MALBOS, Sylvain DELRIEU, Philippe PUECH, François LISSAC, André MOLENAT, Antoine PUECH, Aurélien PIGANIOL, Philippe CHABUT ,Jérémy VAISSIERE, Carole PUECH , Joseph LABRUNIE, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Perrine BAYET, Benoît ESPEYSSE, Colette LABRUNIE.

Représentés : Jean-Louis AYMAR par Philippe PUECH

Secrétaire : Perrine BAYET

Approbation de la séance du 13 décembre 2019 : Après en avoir pris connaissance, le compte-rendu de la séance est approuvé.

1-Compte-rendu conseil communautaire du 14 janvier 2020

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur l'un des points débattus lors du conseil communautaire du 14 janvier 2020.

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne porte une expérimentation dans le cadre du Plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments publics (PREB). Au titre de cette expérimentation, la Communauté de Communes, avec l'appui de la DDT du Cantal, a réalisé un inventaire de l'ensemble du patrimoine bâti, à la fois de l'EPCI et des 50 communes membres.

La gendarmerie de Calvinet fait partie des bâtiments concernés.

La Communauté de communes confiera une mission d'ingénierie à un prestataire dans le courant de l'année 2020.

2 – Syndicat Départemental d'Energies – modification éclairage public et installation prises pour guirlandes Place Jean de Bonnefon -

Après que Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposé par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Après discussion, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander à la Communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne, des précisions sur la prise en charge de certaines ampoules et des mats.

En conséquence la decision est reportée à une prochaine séance.

3. Syndicat Mixte AGEDI – statuts - *délibération : 2020-05*

Monsieur le Maire indique que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

RD PP JV DS MA AR AY CL J.L.

AP JM F.L. BE JM AP JL

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts et il a décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Monsieur le Maire en fait part au conseil municipal,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du syndicat mixte AGEDI
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique AGEDI

4. Caserne de Gendarmerie - renouvellement bail

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le bail en cours avec l'Etat pour la caserne de gendarmerie de Puycapel, consenti pour 9 ans, à compter du 1er janvier 2010, est arrivé à expiration le 31 décembre 2018.
Il fait part du projet de bail, d'un loyer annuel de 23 244€, reçu par courriel du 9 janvier 2020.

Après en avoir pris connaissance et compte tenu de la baisse considérable de loyer, (31 894,22€ dans le précédent bail) le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine séance dans l'attente d'informations sur la baisse du loyer.

5. Création de la nouvelle voie communale de Jalenques - demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministre de la Ville et du Logement – *délibération : 2020-06*

Vu les délibérations du conseil municipal des 20 septembre 2019, 08 novembre 2019 et 13 décembre 2019 relatives au projet d'un nouveau tracé du chemin de Jalenques,

Considération que l'opération « création d'une nouvelle voie communale de Jalenques » a été approuvée par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose que cette opération peut être éligible à une subvention exceptionnelle du Ministère de la ville et du logement

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

-APPROUVE l'estimation prévisionnelle de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) établie par Cantal Ingénierie et Territoires d'un montant de 403 668,40 € HT

- VOTE le plan prévisionnel suivant :

- subvention exceptionnelle Ministère de la ville et du logement	80 733.60 €
- autres subventions	100 000,00€
- emprunt	150 000,00€
- autofinancement	72 934,80€
TOTAL euros H.T.	**403 668,40 €HT**

RD PP JV DS MA AR RM
AP JM EL BG AP JMC CL JA J.L.

Monsieur le Maire expose que cette opération peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

-APPROUVE l'estimation prévisionnelle de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) établie par Cantal Ingénierie et Territoires d'un montant de 403 668,40 € HT

- VOTE le plan prévisionnel suivant :

- subventions		150 000,00€
- fonds de concours		20 000,00€
- emprunt		150 000,00€
- autofinancement		83 668,40€
	TOTAL euros H.T.	**403 668,40 €HT**

- SOLLICITE, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour l'attribution d'un fonds de concours,

-AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération
-INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2020

Des dossiers de demandes de subventions sont déposés à la Préfecture du cantal, au Ministère de la ville et du logement, au Conseil régional et au Conseil départemental.

Relevé topographique du chemin de Jalenques :

Concernant le tracé du chemin de Jalenques, Monsieur le Maire précise que le relevé topographique a été réalisé par le géomètre retenu, le cabinet Allo-Claveirole à Aurillac. Il a été transmis à Cantal Ingénierie et Territoires, maître d'œuvre qui fournira les précisions sur le tracé retenu.

8- Auberge communale de Mourjou - gérance :

Après présélection en mairie, quelques candidats ont été reçus à Mourjou. Ils ont visité les locaux et déposé leurs candidatures. Monsieur le Maire délégué de Mourjou en fait part au conseil municipal.

Après discussion, une candidature attire particulièrement l'attention des élus et une discussion s'engage sur la proposition financière de ce candidat.

Le conseil municipal accepte de réduire le loyer à un montant minimum de 500 euros, mais il maintient l'équipement des chambres à la charge du gérant.

9- Débat d'orientation budgétaire 2020 :

Les dossiers d'investissement : nouveau tracé d'un chemin d'accès à Jalenques – restauration intérieure de l'église de Mourjou - aménagement voie piétonne du fond du bourg Calvinet Sud - réhabilitation de l'ancienne mairie de Calvinet (bâtiment école) – aménagement de la cour de l'école de Mourjou - travaux de voirie Calvinet et Mourjou – rénovation complète de l'aire de jeux du Puech.

RD PP JV DS MA AR RV

AP JM JMC

FL BE AP CL

JA J.L.

- SOLLICITE, Monsieur le Ministre de la ville et du logement pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle

-AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération
-INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2020

Des dossiers de demandes de subventions sont déposés à la Préfecture du cantal, au Conseil régional, au Conseil départemental et un fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de la châtaigneraie cantalienne

6. Création de la nouvelle voie communale de Jalenques - demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Régional – *délibération : 2020-07*

Vu les délibérations du conseil municipal des 20 septembre 2019, 08 novembre 2019 et 13 décembre 2019 relatives au projet d'un nouveau tracé du chemin de Jalenques,

Considération que l'opération « création d'une nouvelle voie communale de Jalenques » a été approuvée par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose que cette opération peut être éligible à une subvention exceptionnelle du Conseil régional

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

-APPROUVE l'estimation prévisionnelle de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) établie par Cantal Ingénierie et Territoires d'un montant de 403 668,40 € HT

- VOTE le plan prévisionnel suivant :

- subvention exceptionnelle du Conseil Régional	80 733.60 €
- autres subventions	100 000,00€
- emprunt	150 000,00€
- autofinancement	72 934,80€
TOTAL euros H.T.	**403 668,40 € HT**

- SOLLICITE, Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération
-INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2020

Des dossiers de demandes de subventions sont déposés à la Préfecture du Cantal, au Ministère de la ville et du logement, au Conseil départemental et un fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de la châtaigneraie cantalienne

7. Création de la nouvelle voie communale de Jalenques - demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne – *délibération : 2020-08*

Vu les délibérations du conseil municipal des 20 septembre 2019, 08 novembre 2019 et 13 décembre 2019 relatives au projet d'un nouveau tracé du chemin de Jalenques,

Considération que l'opération « création d'une nouvelle voie communale de Jalenques » a été approuvée par le conseil municipal,

RD PP JV DS MA AR RY AV
AP JM FL BE JM CL

10- Emploi Saisonnier surveillance piscine – Convention avec PROSPORT - *délibération : 2020-09*

Comme les années précédentes, le conseil municipal

1/ décide de recruter un maître-nageur qualifié pour la surveillance de la piscine de l'Estanquiol au cours de la prochaine saison touristique,

2/ autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour les mois de juillet et août 2020 avec PROSPORT, structure mise en place par la Direction Départementale Jeunesse et Sports du Lot pour centraliser les demandes d'emplois des maîtres nageurs sauveteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

Cour école de Mourjou :

Considérant l'aménagement d'un passage piétons en bordure de route départementale, bien que dans le bourg, le conseil municipal souhaite confier une mission sur ce point à Cantal Ingénierie et Territoires.

Le Vernassal :

Monsieur le Maire indique qu'après l'avis émis par l'expert judiciaire dans son rapport du 21 novembre 2019, il s'entretiendra avec l'avocat de la commune le 30 janvier, étant précisé que le dossier revient à l'audience du tribunal paritaire des baux ruraux du 13 février.

Stationnement interdit devant les locaux de la Gendarmerie de Puycapel :

A la demande des services de Gendarmerie un arrêté interdit le stationnement sur la départementale n° 66 devant la caserne de gendarmerie. Les panneaux correspondants sont en cours de commande.

Agence postale communale :

Selon les statistiques d'activité communiquées par la direction de la Poste, l'agence postale communale de Calvinet est classée la 7ème du département sur 114.

Elle est première sur le secteur châtaigneraie (22 agences). Sandrine Maury-Lasseron recevra un prix le 14 février pour avoir vendu le plus de carnets de beaux timbres en fin d'année 2019.

Ramassage des encombrants :

Pour la commune de Puycapel deux collectes par an pourraient être envisagées.

La séance est levée à 23 heures et le prochain conseil est fixé au vendredi 28 février à 20H30

RD PR DS MA